



MAIRIE

DE

BUSSAC-SUR-CHARENTE

17100

FLASH INFO

Le 26 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver dans ce nouveau Flash info les informations que nous souhaitons porter à votre connaissance.

La crise sanitaire se poursuit et continue à impacter de manière importante notre vie quotidienne. Les manifestations que nous devons organiser d'ici la fin de l'année ne pourront pas avoir lieu (cérémonie du 11 novembre, repas des aînés, marché de Noël, ...)

Nous sommes en relation régulière avec les services de la Préfecture, avec la Présidente et les membres du Foyer rural, avec les enseignants, avec les artisans et les commerçants afin d'adapter les activités à l'évolution des protocoles sanitaires. Nous veillons également sur les plus fragiles par l'intermédiaire du CCAS.

Nous vous invitons au strict respect des mesures et à la plus grande prudence dans votre vie quotidienne pour vous et vos proches.

COLIS DE FIN D'ANNEE

Le repas du 11 novembre ne pouvant avoir lieu cette année, sans possible report en début d'année prochaine, le CCAS a décidé qu'en 2020 la distribution des colis de fin d'année faite d'habitude auprès des administrés de 75 ans et plus, sera **exceptionnellement étendue aux administrés à partir de 70 ans**.

Cette visite faite par les membres du conseil municipal et du CCAS permet chaque année de s'enquérir de l'état de santé des plus fragiles d'entre vous et détecter d'éventuels besoins.

Si vous avez 70 ans ou plus, vous êtes concernés par cette distribution et vous recevrez donc la visite d'un ou deux élus du conseil municipal ou du CCAS courant décembre.

Si vous ne souhaitez pas recevoir cette visite, merci de bien vouloir en faire part au secrétariat de mairie (05 46 93 11 11) ou par mail mairie@bussac-sur-charente.fr AVANT LE 2 NOVEMBRE.

DISTRIBUTION DE GUIRLANDES

Nous souhaitons faire bénéficier aux Bussacais intéressés de guirlandes électriques extérieures récupérées par la commune (2 modèles : un de 20 mètres, sans transfo, fractionnable en tronçons de 5 m et raccordables entre elles, ou un modèle de 25 mètres fixe, non transformable, non raccordable, mais avec transfo). Nous précisons que ce sont d'anciens modèles, avec ampoules « classiques » (non LED) en alimentation 220V.

Ces guirlandes seront cédées aux administrés qui en feront la demande en mairie contre un don de 2 euros au profit de la coopérative scolaire de notre école, et ce, jusqu'à épuisement du stock.

11 NOVEMBRE

Une nouvelle circulaire préfectorale renforce le protocole sanitaire en vigueur dans l'espace public. Pour ces raisons, la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts se déroulera dans la plus stricte intimité et en absence de public. Le maire déposera une gerbe en présence des adjoints.

OPERATION TRANQUILITE TOUSSAINT

A l'approche des fêtes de La Toussaint, le commandant de la brigade de Gendarmerie appelle à la prudence et la vigilance, car il est constaté de nombreux délits aux abords des cimetières :

- ne pas vous éloigner de votre véhicule, moteur en marche, ni laisser les clés sur le contact même un court instant ;
- bien verrouiller portes et fenêtres de votre véhicule en prenant soin de ne pas poser apparent sac ou objet de valeur, ne jamais conserver vos papiers dans votre véhicule.

En cas d'infraction :

- prévenir immédiatement la gendarmerie en composant le 17, éviter au maximum de toucher au véhicule et déposer une plainte dans les plus brefs délais ;
- faire opposition en cas de vol d'un moyen de paiement et couper votre ligne téléphonique en cas de vol de téléphone portable.

ECLAIRAGE PUBLIC

Les horloges de commande de l'éclairage public vont être à nouveau réglées à l'occasion du passage à l'heure d'hiver le 25 octobre.

Les horaires d'allumage seront programmés à 6h30. Le soir la coupure interviendra à 22h30.

N'hésitez pas à signaler en mairie tous les problèmes constatés sur l'éclairage public (absence d'éclairage, horaires décalés, ...).

DON ALPES MARITIMES

Le 2 octobre dernier, le département des Alpes Maritimes, et en particulier l'arrière pays niçois, a été dévasté par les conséquences de pluies diluviennes. Les dégâts matériels et humains sont considérables. Il faudra des années pour que cette région se relève.

La commune de Bussac a répondu à l'appel de l'association des maires des Alpes Maritimes. Le conseil municipal a voté le 13 octobre dernier le versement d'une aide exceptionnelle de 1000 euros.

A titre individuel, chacun d'entre nous peut également apporter son soutien par chèque ou par virement bancaire à :

Association départementale des maires des Alpes-Maritimes

Centre administratif des Alpes Maritimes 147 Bd du Mercantour 06200 NICE

Coordonnées bancaires collecte dons ADM06 : FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842 code SWIFT AGRIFRPP891

INSTALLATION DE NOUVEAUX JEUX POUR LES 3/6 ANS

Attendues par les plus jeunes, deux nouvelles structures ont été installées au jardin des Eperches : des balançoires sécurisées pour les petits, et un espace toboggan/escalade.

Elles sont d'ores et déjà opérationnelles et semblent combler leurs utilisateurs.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Suite à la campagne de contrôle des installations d'assainissement individuel réalisée en 2019, une mise en conformité sera nécessaire pour certaines d'entre elles. Les foyers concernés ont été informés récemment par un courrier du syndicat Eau 17 des dispositifs d'aides mis en place par l'Agence de l'eau. En raison des travaux parfois importants à mener, nous invitons les personnes concernées à déposer leur dossier en respectant le calendrier indiqué pour pouvoir bénéficier de ces aides qui peuvent aller jusqu'à 3000 euros.

Les élus se tiennent également à votre disposition pour toutes questions relatives à ce sujet.

Le maire,
Jean-Luc Marchais